

DRT-6124: Élaboration et présentation du
projet de mémoire

Description du cours

Élaboration du projet de recherche : établissement de la bibliographie, du titre, du sujet et des objectifs de recherche, de la mise en contexte et de la problématique, de la (des) question(s) de recherche, de (des) hypothèse(s), de la méthodologie, de l'intérêt de la recherche et du plan détaillé. Un échéancier des travaux et des rencontres est fixé avec le professeur qui assume la direction du mémoire. Au terme du processus, un atelier public a lieu au cours duquel l'étudiant expose son projet de recherche (**3 crédits**).

Objectifs

- Déterminer les grandes lignes et les objectifs du projet de mémoire.
- Définir la problématique et la ou les questions de recherche.
- Identifier les hypothèses.
- Préciser la méthodologie qui sera retenue.
- Développer un regard critique sur le sujet à l'étude.
- Étoffer la bibliographie.
- Élaborer un échéancier.
- Produire un plan du projet de mémoire.
- Permettre à l'étudiant d'exposer son projet de mémoire oralement et par écrit devant jury, et de tirer profit d'une discussion critique du projet.
- Évaluer la capacité de l'étudiant de poursuivre avec succès son programme d'études.

Cheminement

Il est préférable de suivre ce cours durant la 3^{ème} session d'inscription au programme d'études. L'étudiant ne peut suivre ce cours durant sa première session d'inscription, ni en même temps que le cours DRT-6080 - *Lectures dirigées de maîtrise*.

Déroulement

Au début de la session, le professeur et l'étudiant élaborent un programme de travail. L'étudiant doit rendre compte de son travail régulièrement au cours de la session.

Le titre provisoire de recherche et une brève description de la recherche envisagée doivent être soumis à la direction des programmes de 2^e et 3^e cycles, après quoi ces informations sont inscrites au registre de la Faculté des études supérieures – [formulaire à compléter](#). Des ajustements peuvent être apportés au projet initial durant la session.

Au terme du processus, l'étudiant soumet à son directeur de recherche, un document qui comprend les éléments suivants: le titre, le sujet et les objectifs de recherche, la mise en contexte et la problématique, la (les) question(s) de recherche, les hypothèses, la méthodologie, l'intérêt de la recherche et un plan détaillé. Abstraction faite du bilan bibliographique, le document en question devrait comporter entre 15 et 25 pages.

Une fois ce document lu et approuvé par le directeur de recherche, il est transmis par courriel ou en trois exemplaires – impression recto verso reliés – à la direction de programmes de 2^e et 3^e cycles, au

moins sept jours avant la tenue de l'atelier de présentation du projet de mémoire. Les membres du corps professoral et les étudiants sont invités à assister à l'atelier par affichage public.

L'acceptation du document ne préjuge en rien de l'évaluation faite par les membres du jury à l'issue de l'atelier de présentation du projet de recherche.

Le directeur de recherche assume la présidence de l'atelier. Un autre professeur, désigné par la direction de programmes, participe à l'atelier à titre d'assesseur. L'atelier débute par une présentation orale, d'une durée variant de 20 à 25 minutes, de la part de l'étudiant. Cette présentation est suivie des commentaires de l'assesseur sur le projet de recherche, du directeur et l'auditoire est ensuite invité à participer à la discussion.

Le cours comporte trois (3) crédits et exige neuf (9) heures de travail par semaine, soit un total de 135 heures.

Supervision

Le cours est encadré par le professeur qui assume la direction du mémoire ou, si le sujet de recherche s'y prête, par plus d'un professeur.

Évaluations

Le cours est sanctionné par la cote P (succès) ou N (échec) attribuée par le directeur de recherche à la suite de l'atelier de présentation.

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre

connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Recherche documentaire

Plusieurs formations sont offertes par les conseillères à la documentation en droit de la Bibliothèque. Il est fortement suggéré à l'étudiant de suivre ces formations, qui concernent la recherche documentaire spécialisée, les bases de données, l'utilisation du logiciel EndNote, etc. Plusieurs guides de recherche sont aussi disponibles dans différents domaines du droit. Vous trouverez les informations relatives à ces formations, ainsi que les coordonnées des conseillères à la documentation, sur le [portail droit](#) du site internet de la Bibliothèque.